



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Nicole Ann Mannion (Irlande)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 129 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/65/646. Cette recommandation porte sur les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour internationale de Justice et des juges et juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le présent document énonce les recommandations de la Commission sur d'autres questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 6^e à 8^e, 12^e, 13^e, 17^e à 20^e, 22^e, 23^e et 25^e à 27^e séances, les 12, 15, 20 et 29 octobre, 4, 19 et 29 novembre et 2, 6, 13, 15 à 17 et 23 décembre 2010. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/65/SR.6 à 8, 12, 13, 17 à 20, 22, 23 et 25 à 27).

3. À la section II du présent rapport, on trouvera un récapitulatif des recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, soit sur la recommandation d'une grande commission, soit au titre de points de l'ordre du jour examinés en séance plénière.

4. À la section III, on trouvera un récapitulatif des questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 que la Cinquième Commission a examinées et pour lesquelles elle a adopté des décisions à recommander à l'Assemblée générale.



5. Les recommandations de la Cinquième Commission sont énoncées à la section IV.

II. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

6. Dans ses résolutions 64/144 A à C, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice biennal 2010-2011, des crédits d'un montant de 5 156 029 100 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 554 171 800 dollars. Par ses résolutions 64/260 et 64/288, elle a ouvert des crédits additionnels d'un montant de 2 932 100 dollars et des prévisions de recettes additionnelles d'un montant de 263 700 dollars.

7. Les recommandations que la Cinquième Commission a formulées pendant la session en cours, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, au titre des points de l'ordre du jour examinés par d'autres grandes commissions ou en séance plénière, ont pour effet une augmentation nette du montant des crédits approuvés, de 208 273 500 dollars, et des prévisions de recettes approuvées, de 38 536 300 dollars.

8. Les prévisions révisées de dépenses et de recettes approuvées par la Cinquième Commission et les incidences financières des résolutions approuvées par l'Assemblée générale sur la recommandation d'autres grandes commissions sont ventilées par chapitre des dépenses et des recettes dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
A. Chapitres des dépenses			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	101 004 300		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(467 300)	
b) Prévisions révisées concernant le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (A/64/763, A/64/7/Add.23, A/C.5/65/SR.7)		1 123 500	
c) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373 et Corr.1, A/C.5/65/SR.15)		109 800	
Total	101 004 300	766 000	101 770 300
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(5 810 700)	
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1, A/65/548 et Add.1, A/C.5/65/SR.19)		812 300	
c) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373 et Corr.1, A/C.5/65/SR.15)		999 200	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
d) Incidences sur le budget-programme : efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/65/12, A/65/627, A/C.5/65/SR.25)		115 600	
e) Incidences sur le budget-programme : portée, modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/C.5/65/13, A/C.5/65/SR.26)		126 700	
Total	676 592 200	(3 756 900)	672 835 300
3. Affaires politiques	1 109 991 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		2 596 500	
b) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et renforcement du Département des affaires politiques (A/65/328 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2, Add.2 et Corr.1, Add.3 et Corr.1 et Add.4 et 5, A/65/161 et Corr.1, A/65/602, A/C.5/65/SR.23) ¹		200 689 200	
Total	1 109 991 000	203 285 700	1 313 276 700
4. Désarmement	22 299 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(164 300)	
Total	22 299 100	(164 300)	22 134 800
5. Opérations de maintien de la paix	107 710 900		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		1 952 700	
b) Nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées en vue du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/65/320 et Corr.1, A/65/575, A/C.5/65/SR.23)		3 240 200	
Total	107 710 900	5 192 900	112 903 800
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 437 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(414 400)	
Total	8 437 400	(414 400)	8 023 000

¹ Voir le paragraphe 35 du présent rapport pour plus d'informations sur la répartition des montants approuvés par l'Assemblée générale pour 2011, pour les missions politiques spéciales.

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
7. Cour internationale de Justice	51 010 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(4 404 400)	
Total	51 010 200	(4 404 400)	46 605 800
8. Affaires juridiques	45 845 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(448 500)	
Total	45 845 000	(448 500)	45 396 500
9. Affaires économiques et sociales	166 217 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(514 100)	
b) Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (A/65/531, A/65/593, A/C.5/65/SR.20)		(6 592 100)	
Total	166 217 100	(7 106 200)	159 110 900
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 422 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(16 400)	
Total	7 422 500	(16 400)	7 406 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(145 400)	
Total	12 786 400	(145 400)	12 641 000
12. Commerce et développement	140 432 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(3 802 300)	
Total	140 432 100	(3 802 300)	136 629 800
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 541 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		1 251 900	
Total	30 541 400	1 251 900	31 793 300

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
14. Environnement	14 406 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(194 900)	
Total	14 406 200	(194 900)	14 211 300
15. Établissements humains	21 510 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(945 700)	
Total	21 510 400	(945 700)	20 564 700
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 995 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(1 804 500)	
Total	40 995 600	(1 804 500)	39 191 100
17. Développement économique et social en Afrique	132 697 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(9 034 600)	
Total	132 697 100	(9 034 600)	123 662 500
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		4 407 500	
Total	93 919 300	4 407 500	98 326 800
19. Développement économique en Europe	67 876 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(2 328 900)	
Total	67 876 000	(2 328 900)	65 547 100
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(1 524 100)	
Total	111 654 000	(1 524 100)	110 129 900
21. Développement économique et social en Asie occidentale	66 602 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(3 304 400)	
Total	66 602 800	(3 304 400)	63 298 400

A/65/646/Add.1

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
22. Programme ordinaire de coopération technique	53 706 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(1 460 700)	
Total	53 706 900	(1 460 700)	52 246 200
23. Droits de l'homme	142 743 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(4 180 700)	
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1, A/65/548 et Add.1, A/C.5/65/SR.19)		1 575 900	
c) Prévisions révisées résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées (A/65/400, A/65/506, A/C.5/65/SR.8)		301 000	
d) Prévisions révisées suite à l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500, A/65/574, A/C.5/65/SR.17)		751 400	
Total	142 743 800	(1 552 400)	141 191 400
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	80 544 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		3 173 300	
Total	80 544 200	3 173 300	83 717 500
25. Réfugiés de Palestine	48 744 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(5 032 300)	
Total	48 744 700	(5 032 300)	43 712 400
26. Aide humanitaire	29 904 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(505 000)	
Total	29 904 900	(505 000)	29 399 900
27. Information	186 707 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(2 040 700)	
b) Incidences sur le budget-programme : mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves(A/C.5/65/11 et Corr.1, A/65/626, A/C.5/65/SR.25)		239 200	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
c) Incidences sur le budget-programme : efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/65/12, A/65/627, A/C.5/65/SR.25)		90 700	
Total	186 707 400	(1 710 800)	184 996 600
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 173 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(47 700)	
Total	26 173 800	(47 700)	26 126 100
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	38 697 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(144 900)	
Total	38 697 400	(144 900)	38 552 500
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	74 775 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(161 300)	
Total	74 775 900	(161 300)	74 614 600
28D. Bureau des services centraux d'appui	174 779 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(510 900)	
b) Prévisions révisées concernant le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (A/64/763, A/64/7/Add.23, A/C.5/65/SR.7)		462 400	
c) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373 et Corr.1, A/C.5/65/SR.15)		38 100	
d) État de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/491, A/65/576, A/C.5/65/SR.18)		76 700	
e) Incidences sur le budget-programme : portée, modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/C.5/65/13, A/C.5/65/SR.26)		25 700	
Total	174 779 100	92 000	174 871 100
28E. Administration (Genève)	121 680 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		5 046 700	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1, A/65/548 et Add.1, A/C.5/65/SR.19)		13 900	
c) Prévisions révisées suite à l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500, A/65/574, A/C.5/65/SR.17)		38 000	
Total	121 680 100	5 098 600	126 778 700
28F. Administration (Vienne)	39 756 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(629 000)	
Total	39 756 000	(629 000)	39 127 000
28G. Administration (Nairobi)	32 457 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(3 321 600)	
Total	32 457 900	(3 321 600)	29 136 300
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	72 160 600		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(104 000)	
b) État de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/491, A/65/576, A/C.5/65/SR.18)		63 400	
Total	72 160 600	(40 600)	72 120 000
30. Contrôle interne	39 438 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(513 800)	
Total	39 438 800	(513 800)	38 925 000
31. Activités administratives financées en commun	12 109 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(116 400)	
Total	12 109 800	(116 400)	11 993 400
32. Dépenses spéciales	113 138 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		995 700	
Total	113 138 400	995 700	114 134 100

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 265 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(938 700)	
Total	61 265 500	(938 700)	60 326 800
34. Sûreté et sécurité	239 288 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		(840 800)	
Total	239 288 500	(840 800)	238 447 700
35. Compte pour le développement	23 651 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		-	
Total	23 651 300	-	23 651 300
36. Contributions du personnel	517 285 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		21 121 200	
b) Prévisions révisées concernant le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (A/64/763, A/64/7/Add.23, A/C.5/65/SR.7)		138 900	
c) Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (A/65/531, A/65/593, A/C.5/65/SR.20)		64 300	
d) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1, A/65/548 et Add.1, A/C.5/65/SR.19)		153 100	
e) Prévisions révisées résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées (A/65/400, A/65/506, A/C.5/65/SR.8)		11 800	
f) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et renforcement du Département des affaires politiques (A/65/161 et Corr.1, A/65/602, A/C.5/65/SR.23)		11 932 100	
g) Nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées en vue du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/65/320 et Corr.1, A/65/575, A/C.5/65/SR.23)		23 400	
h) État de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/491, A/65/576, A/C.5/65/SR.18)		7 800	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 64/244 A à C, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé</i>
i) Incidences sur le budget-programme : mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (A/C.5/65/11 et Corr.1, A/65/626, A/C.5/65/SR.25)		12 100	
Total	517 285 200	33 464 700	550 749 900
37. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	-		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/65/589, A/65/604, A/C.5/65/SR.22)		-	
b) Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) (A/65/531, A/65/593, A/C.5/65/SR.20)		6 957 100	
Total	-	6 957 100	6 957 100
Total général : dépenses prévues	5 158 961 200	208 273 500	5 367 234 700
B. Chapitres des recettes			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	521 447 400	33 593 600	555 041 000
Total : chapitre 1	521 447 400	33 593 600	555 041 000
2. Recettes générales	31 176 500	9 311 300	40 487 800
3. Services destinés au public	1 811 600	(4 368 600)	(2 557 000)
Total : chapitres 2 et 3	32 988 100	4 942 700	37 930 800
Total général : chapitres des recettes	554 435 500	38 536 300	592 971 800

Note : « Incidences sur le budget-programme » = état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

9. À sa 27^e séance, le 23 décembre 2010, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que le financement des crédits ouverts pour l'année 2011. Elle a approuvé :

a) Les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir projet de résolution II A au paragraphe 66);

b) Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir projet de résolution II B au paragraphe 66);

c) Le projet de résolution sur le financement des crédits ouverts pour l'année 2011 (voir projet de résolution II C au paragraphe 66).

III. Examen de questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

10. La Commission a examiné cette question à sa 16^e séance, le 16 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/65/3) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/567).

11. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République islamique d'Iran, un projet de résolution intitulé « Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies » (A/C.5/65/L.22, sect. I). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. I, par. 66).

Progiciel de gestion intégré (Umoja) et Normes comptables internationales du secteur public

12. La Commission a examiné cette question à sa 18^e séance, le 29 novembre. Elle était saisie du deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré, où sont présentées les prévisions révisées relatives au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/65/389), du troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) (A/65/308) et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/576 et A/65/577).

13. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Singapour, un projet de résolution intitulé « Progiciel de gestion intégré (Umoja) et Normes comptables internationales pour le secteur public » (A/C.5/65/L.22, sect. II). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. II, par. 66).

Gestion des biens immobiliers et travaux de construction en cours hors Siège et prévisions révisées concernant le chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du programme de l'exercice biennal 2010-2011 : transfert du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique

14. La Commission a examiné cette question à sa 8^e séance, le 20 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la gestion des biens immobiliers et les travaux de construction en cours hors Siège (A/65/351), de son rapport intitulé « Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : transfert du siège sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au Mexique » (A/65/385), et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/518).

15. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Gestion des biens immobiliers et travaux de construction en cours hors siège et prévisions révisées concernant le chapitre 20 du programme de l'exercice biennal 2010-2011 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : transfert du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique » (A/C.5/65/L.22, sect. III). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. III, par. 66).

Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les charges relatives aux assurances maladies et soins dentaires

16. La Commission a examiné cette question à sa 8^e séance, le 20 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les charges relatives aux assurances maladies et soins dentaires » (A/65/342) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/507).

17. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Kenya, un projet de résolution intitulé « Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les charges relatives aux assurances maladies et soins dentaires » (A/C.5/65/L.22, sect. IV). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. IV, par. 66).

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

18. La Commission a examiné cette question à sa 7^e séance, le 15 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 concernant le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général » (A/64/763) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7/Add.23).

19. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Costa Rica, un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 concernant le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit » (A/C.5/65/L.22, sect. V). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. V, par. 66).

Proposition révisée concernant l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

20. La Commission a examiné cette question à sa 20^e séance, le 6 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

(ONU-Femmes) » (A/65/531) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/593).

21. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, un projet de résolution intitulé « Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme » (A/C.5/65/L.22, sect. VI). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. VI, par. 66).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010

22. La Commission a examiné cette question à sa 8^e séance, le 20 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010 » (A/65/319) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/505).

23. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010 » (A/C.5/65/L.22, sect. VII). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. VII, par. 66).

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

24. La Commission a examiné cette question à sa 13^e séance, le 4 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépense révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » (A/65/85) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/541).

25. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille » (A/C.5/65/L.22, sect. VIII). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. VIII, par. 66).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions

26. La Commission a examiné cette question à sa 19^e séance, le 2 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général (A/65/333 et Corr.1 et Add.1 et

Add.1/Corr.1) et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/548 et Add.1).

27. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions » (A/C.5/65/L.22, sect. IX). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. IX, par. 66).

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Comité des droits des personnes handicapées : chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

28. La Commission a examiné cette question à sa 8^e séance, le 20 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant la section 23, Droits de l'homme, du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées » (A/65/400) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/506).

29. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées concernant le chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées » (A/C.5/65/L.22, sect. X). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. X, par. 66).

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif

30. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance, le 19 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif » (A/65/500) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/574).

31. À sa 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif » (A/C.5/65/L.22, sect. XI). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. XI, par. 66).

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

32. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Demande de subvention pour

le Tribunal spécial pour la Sierra Leone » (A/65/570) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/603).

33. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission, un projet de résolution intitulé « Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone » (A/C.5/65/L.22, sect. XII). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir projet de résolution I, sect. XII, par. 66).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et renforcement du Département des affaires politiques

34. La Commission a examiné cette question à sa 23^e séance, le 15 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/65/161 et Corr.1) et sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2, Add.2 et Corr.1, Add.3 et Corr.1 et Add.4 et 5), et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/602).

35. Le tableau ci-dessous indique les montants approuvés par l'Assemblée générale pour 2011 en ce qui concerne les missions politiques spéciales.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe thématique ou mission</i>	<i>Montant</i>
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général	
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	755,1
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 405,5
3. Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide	2 327,3
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	406,7
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	684,7
6. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq	82,2
Total partiel I	7 661,5
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts	
7. Groupe de contrôle sur la Somalie	2 293,9
8. Groupe d'experts sur le Libéria	507,4
9. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 338,6
10. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 326,2
11. Groupe d'experts sur le Soudan	1 782,6

<i>Groupe thématique ou mission</i>	<i>Montant</i>
12. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 797,3
13. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	3 217,7
14. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 260,3
15. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération des armes de destruction massive	2 940,7
16. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 332,0
Total partiel II	28 796,7
III. Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés	
17. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	6 950,1
18. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	18 566,9
19. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	14 428,1
20. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	16 015,8
21. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	16 597,0
22. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	7 904,8
23. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 277,9
24. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	14 641,2
25. Mission des Nations Unies au Népal	9 321,0
26. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	9 026,3
27. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale	3 505,2
Total partiel III	120 234,3
28. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	270 733,3
29. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	203 736,9
Total partiel IV	474 470,2
Total (hors contributions du personnel)	631 162,7
Contributions du personnel	11 932,1
Moins : Solde des dépenses non ventilées au titre des missions politiques spéciales	(430 473,5)
Montant net du crédit supplémentaire nécessaire	200 689,2

36. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et renforcement du Département des affaires politiques » (A/C.5/65/L.22, sect. XIII).

37. À la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran a proposé oralement un amendement au projet de résolution, aux termes duquel serait inséré, après le paragraphe 2 du dispositif, un nouveau paragraphe se lisant comme suit :

« *Décide* de ne pas approuver les postes et ressources financières demandés pour le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran ».

38. Également à la même séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France ont demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur la proposition d'amendement, et le représentant de Cuba a fait une déclaration à l'appui de l'amendement proposé par la République islamique d'Iran.

39. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté la proposition d'amendement à la section XIII du projet de résolution A/C.5/65/L.22, par 79 voix contre 11 et 36 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Swaziland, Venezuela (République bolivarienne), Zimbabwe

Ont voté contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay

Se sont abstenus :

Algérie, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Brunéi Darussalam, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Gabon, Grenade, Guyana, Haïti, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maroc, Mauritanie, Népal, Niger, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie

40. Le représentant de la Belgique, parlant au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne, a fait une déclaration d'explication de vote après le vote.

41. À la même séance, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a proposé oralement un amendement à la section XIII du projet de résolution, portant sur le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide et aux termes duquel serait inséré un nouveau paragraphe se lisant comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général d'examiner le cadre logique du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide en prenant en considération les préoccupations exprimées au sujet des différences entre les explications fournies aux paragraphes 44, 46, 50, 52, 53, 56 à 59, 61 et 63 de son rapport (A/65/328/Add.1 et Corr.1) et le cadre stratégique du Conseiller spécial présenté dans le rapport A/64/349/Add.1 du Secrétaire général, de façon à garantir que les aspects relatifs aux programmes et les ressources demandées soient conformes aux mandats fixés par les organes intergouvernementaux compétents, de produire une étude technique fondée sur le cadre logique qu'elle a approuvé par sa résolution 64/245, tel qu'il figure dans son rapport A/64/349/Add.1, et de lui en faire rapport au plus tard au début de la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session ».

42. Également à la même séance, les représentants du Canada et des Pays-Bas ont demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur l'amendement proposé par la République bolivarienne du Venezuela.

43. Les représentants de Cuba, du Nicaragua et de la Belgique (celui-ci parlant au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne) ont fait une déclaration d'explication de vote avant le vote.

44. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté la proposition d'amendement de la section XIII du projet de résolution A/C.5/65/L.22, par 68 voix contre 17 et 51 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Qatar, Soudan, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Ukraine, Uruguay

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Grenade, Guyana, Haïti, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Oman, Ouganda, Philippines,

République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie

45. À la même séance, le représentant de Cuba a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur l'ensemble de la section XIII.

46. Les représentants du Brésil, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait une déclaration d'explication de vote avant le vote.

47. Également à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'ensemble de la section XIII, par 130 voix contre 9 et 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam

Ont voté contre :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Myanmar, Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Se sont abstenus :

Îles Salomon, République arabe syrienne, Soudan, Yémen

**Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées
comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système
de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies :
chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)**

48. La Commission a examiné cette question à sa 23^e séance, le 15 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur la nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) en vue du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des

organismes des Nations Unies (A/65/320 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/575).

49. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, un projet de résolution intitulé « Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) » (A/C.5/65/L.22, sect. XIV). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir par. 66, projet de résolution I, sect. XIV).

Incidences financières concernant l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

50. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance, le 10 novembre.

51. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Mexique, un projet de résolution intitulé « Incidences financières concernant l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/65/L.22, sect. XV). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir par. 66, projet de résolution I, sect. XV).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2010

52. La Commission a examiné cette question à sa 10^e séance, le 26 octobre. Elle était saisie de l'état des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2010 (A/65/30), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/65/493), et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/532).

53. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Argentine, un projet de résolution intitulé « Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2010 » (A/C.5/65/L.22, sect. XVI). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir par. 66, projet de résolution I, sect. XVI).

Technologies de l'information et des communications

54. La Commission a examiné cette question à sa 18^e séance, le 29 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/65/491) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/576).

55. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Singapour, un projet de

résolution intitulé « Technologies de l'information et des communications » (A/C.5/65/L.22, sect. XVII). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir par. 66, projet de résolution I, section XVII).

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

56. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 13 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/65/589) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/604).

57. À la 27^e séance, le 23 décembre, le Président de la Commission a déposé, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Ghana, un projet de résolution intitulé « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 » (A/C.5/65/L.22, sect. XVIII). À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir par. 66, projet de résolution I, sect. XVIII).

Fonds de réserve

58. La Commission a examiné cette question à sa 27^e séance, le 23 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/C.5/65/14). À la même séance, elle a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de ce que le solde du fonds de réserve s'élevait à 22 408 100 dollars (voir par. 66, projet de résolution I, sect. XIX).

59. À la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran a demandé que l'ensemble du projet de résolution A/C.5/65/L.22 fasse l'objet d'un vote enregistré.

60. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'ensemble du projet de résolution A/C.5/65/L.22 par 144 voix contre une, avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine,

République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

A voté contre :

Iran (République islamique d')

Se sont abstenus :

Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

61. Les représentants d'Israël et de Cuba ont pris la parole pour expliquer leur vote après le vote.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

62. La Commission a examiné cette question à sa 6^e séance, le 12 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (A/65/347).

63. À la 6^e séance, le 12 octobre, le Président de la Commission a présenté oralement un projet de décision intitulé « Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux » (voir A/C.5/65/SR.6). À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 67, projet de décision I).

Plan-cadre d'équipement

64. La Commission a examiné cette question à sa 27^e séance, le 23 décembre. Elle était saisie d'un projet de décision intitulé « Plan-cadre d'équipement » (A/C.5/65/L.10).

65. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 67, projet de décision II).

Recommandations de la Cinquième Commission

66. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Questions relatives au budget-programme** **de l'exercice biennal 2010-2011**

L'Assemblée générale,

I **Incidences administratives et financières des recommandations** **figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune** **des pensions du personnel des Nations Unies**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;

II **Prévisions révisées concernant le chapitre 28A (Bureau du Secrétaire** **général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice** **biennal 2010-2011 et le compte d'appui aux opérations de maintien** **de la paix (progiciel de gestion intégré (Umoja) et Normes comptables** **internationales du secteur public)**

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, du 7 juillet 2006, les sections II et V de sa résolution 63/262, du 24 décembre 2008, et sa résolution 64/243, du 24 décembre 2009,

Ayant examiné le deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré et les prévisions révisées concernant le chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix³, et le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public par l'Organisation des Nations Unies⁴, ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général^{3,4};

¹ A/C.5/65/3.

² A/65/567.

³ A/65/389.

⁴ A/65/308.

⁵ A/65/576 et A/65/577.

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

A. Progiciel de gestion intégré

3. *Rappelle* le paragraphe 113 de sa résolution 64/243 et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de mettre en œuvre le progiciel de gestion intégré (Umoja) à moindre coût et de rechercher des possibilités de réduire les prévisions de dépenses sans modifier la démarche qu'elle a approuvée;

4. *Prie instamment* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour pourvoir, à titre prioritaire, les postes vacants au sein de l'équipe chargée du progiciel de gestion intégré et d'étudier toutes les possibilités d'accélérer la procédure de recrutement de façon à réduire au minimum les incidences négatives sur l'exécution du projet;

5. *Souligne* que les engagements au titre des postes temporaires prévus pour la mise en œuvre d'Umoja sont limités à la durée du projet;

6. *Décide* de ne pas ouvrir le crédit de 12 416 300 dollars des États-Unis, compte tenu de la proposition que le Secrétaire général a faite ultérieurement au paragraphe 18 de son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011⁶;

B. Normes comptables internationales du secteur public

7. *Constate* que le calendrier d'application des Normes comptables internationales du secteur public continue de dépendre de celui du progiciel de gestion intégré (Umoja);

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public à l'Organisation des Nations Unies soit effective au plus tard en 2014;

III

Gestion des biens immobiliers et travaux de construction en cours hors Siège, et prévisions révisées concernant le chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 : transfert du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique

Rappelant sa résolution 56/270, du 27 mars 2002, la section IV de sa résolution 58/272, du 23 décembre 2003, les sections IX et X de sa résolution 62/238, du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution 63/263, du 24 décembre 2008, et sa résolution 64/243, du 24 décembre 2009,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur la gestion des biens immobiliers et les travaux de construction en cours hors Siège⁷ et sur les prévisions révisées concernant le chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal

⁶ A/65/589.

⁷ A/65/351.

2010-2011, qui se rapportent au transfert du siège sous-régional de la CEPALC au Mexique⁸, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ces questions⁹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général^{7, 8};
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Prie* le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier Africa Hall et la salle de conférence 1, pour s'assurer qu'elles sont strictement conformes aux normes internationales les plus élevées et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport annuel sur la construction d'installations de conférence supplémentaires à la Commission;
4. *Se félicite* des efforts que le Secrétaire général a récemment faits pour recourir à d'autres modalités de financement afin que le projet de construction de bureaux supplémentaires se poursuive comme initialement prévu à la Commission et prie le Secrétaire général de tenir les États Membres régulièrement informés de l'exécution du projet;
5. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant de 1 758 800 dollars des États-Unis au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et le prie de lui rendre compte des dépenses effectivement engagées dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

IV

Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les charges relatives aux assurances maladies et soins dentaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Assurance maladie après la cessation de service : fonds de réserve pour les charges relatives aux assurances maladies et soins dentaires »¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁰;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹;
3. *Constate* que les soldes des réserves constituées pour les assurances maladies et soins dentaires indiqués dans le rapport du Secrétaire général sont très variables et demande par conséquent au Secrétaire général d'établir des principes directeurs qui favoriseront l'uniformité;
4. *Note* que le Secrétariat a indiqué qu'il continuerait de recourir à des suspensions de cotisations pour redistribuer les excédents représentant plus de six à

⁸ A/65/385.

⁹ A/65/518.

¹⁰ A/65/342.

¹¹ A/65/507.

sept mois de dépenses au titre des régimes CIGNA Dental, Aetna et Van Breda et qu'en ce qui concerne la réserve du régime d'assurance maladie pour le personnel recruté localement, cette méthode ou d'autres seront utilisées, éventuellement en conjonction, pour répartir les excédents, dont le niveau est élevé;

5. *Prie* le Secrétaire général de présenter dans ses prochains rapports sur l'exécution du budget des informations concernant les fonds de réserve pour les assurances maladies et soins dentaires, le nombre de mois pour lesquels les cotisations ont été suspendues pendant l'exercice budgétaire, les autres méthodes de répartition des excédents utilisées et l'incidence financière sur le budget;

6. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa résolution 64/241, du 24 décembre 2009, et prie le Secrétaire général de présenter, dans le rapport qu'il lui soumettra à sa soixante-septième session, une analyse des façons possibles d'utiliser judicieusement les réserves présentant des excédents supérieurs aux normes raisonnables de la profession et de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'analyse qui doit être faite des formules de financement par répartition et des stratégies de financement à long terme des charges se rapportant à l'assurance maladie après la cessation de service;

V

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 concernant le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹²;

2. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et qu'il incombe à la Commission d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant en vue d'assurer l'exécution intégrale, efficace et efficiente de tous les programmes et activités prescrits et l'application des politiques adoptées à cet égard;

3. *Réaffirme également* le rôle qui lui revient en ce qui concerne la structure du Secrétariat, et souligne que les propositions tendant à modifier la structure générale par départements ou la présentation du budget-programme et du plan-programme biennal doivent être examinées et préalablement approuvées par elle;

4. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

5. *Rappelle* le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif¹³ et s'inquiète que le Secrétaire général n'ait apparemment pas respecté les procédures régissant la

¹² A/64/763.

¹³ A/64/7/Add.23.

création de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, établies dans sa résolution 35/217;

6. *Est consciente* du rôle stratégique que jouent les fonctionnaires de rang supérieur dans les activités de l'Organisation et, à cet égard, rappelle le paragraphe 33 de sa résolution 64/243 et prie le Secrétaire général de continuer à lui fournir des informations complètes sur toutes les décisions concernant les postes permanents et les postes temporaires de rang élevé, notamment les postes équivalents financés au moyen du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires;

7. *Regrette* que le Secrétaire général n'ait pas présenté une analyse détaillée des dépenses qu'occasionnerait la création d'un site Web pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit;

8. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maximum de coopération, de coordination et d'intégration des efforts de façon à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les autres entités concernées, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, et prie également le Secrétaire général de rendre compte des efforts qu'il aura entrepris à cet égard dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

9. *Prie également* le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur les fonctions de l'équipe d'experts et les modalités de financement des postes et postes de temporaire utilisés et de faire rapport à ce sujet dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

10. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que, lors de la création d'un site Web pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, il soit tenu compte des critères d'économie, de rapidité et de sécurité maximales, ainsi que des questions d'appui en ce qui concerne les services requis;

11. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et prie le Secrétaire général d'envisager, selon qu'il conviendra, de fournir ces services à moindre coût et en temps voulu en utilisant les ressources internes dont disposent notamment le Département de l'information et le Bureau des technologies de l'information et des communications;

12. *Décide* de créer un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, deux postes P-3 et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, avec effet au 1^{er} janvier 2011, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

13. *Décide également* d'ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit d'un montant total de 1 724 900 dollars des États-Unis, aux

taux initiaux de 2010-2011, dont un montant de 1 127 000 dollars au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), un montant de 462 900 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et un montant de 135 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

VI

Proposition révisée concernant l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

Rappelant sa résolution 64/289, du 21 juillet 2010,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)¹⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁴;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Se félicite* de la création d'ONU-Femmes, qui s'inscrit dans le cadre des efforts importants que déploie l'Organisation afin de renforcer les moyens qui existent dans le système pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, de diriger et coordonner les activités des organismes des Nations Unies et d'amener ceux-ci à appliquer le principe de responsabilité;
4. *Souligne* l'importance que revêtent pour l'activité d'ONU-Femmes les principes fondamentaux d'universalité et de maîtrise nationale;
5. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maximum de coopération, de coordination et d'intégration des efforts de façon à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités entre ONU-Femmes et d'autres entités concernés, notamment le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, et prie également le Secrétaire général de rendre compte des efforts qu'il aura entrepris à cet égard dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;
6. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et invite ONU-Femmes à utiliser au mieux les ressources humaines et financières dont elle dispose, sans compromettre l'exécution des activités et programmes prescrits;

¹⁴ A/65/531.

¹⁵ A/65/593.

7. *Note* que pour l'exercice biennal 2010-2011, il est proposé de financer 1,4 pour cent du montant total des prévisions de dépenses d'ONU-Femmes au moyen du budget ordinaire et qu'il est proposé de financer la plupart des postes de direction (postes de sous-secrétaire général et de directeur) prévus dans l'organigramme au moyen de contributions volontaires;

8. *Prie* le Secrétaire général de fournir, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, comme indiqué au paragraphe 75 de sa résolution 64/289, de façon à préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, ont pour objet d'appuyer, des mécanismes normatifs intergouvernementaux, des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et activités opérationnelles, ou les deux, ou peuvent être considérées comme relevant de la première ou de la deuxième catégorie des deux;

9. *Prie également* le Secrétaire général de répartir les montants qui seront demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 en fonction des informations demandées au paragraphe 8 ci-dessus, afin que les ressources nécessaires, notamment pour les postes de rang élevé, soient imputées à la bonne source de financement;

10. *Rappelle* sa résolution 528/269, du 23 décembre 2003, et prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen à sa soixante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un cadre stratégique révisé pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 indiquant les changements résultant sur le plan des programmes, de la création d'ONU-Femmes;

11. *Souligne* qu'il importe qu'ONU-Femmes dispose d'un financement suffisant et transparent pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat;

12. *Approuve*, pour la part des dépenses d'ONU-Femmes imputables au budget ordinaire, la formule de la dotation globale que le Secrétaire général a proposé aux paragraphes 19 à 21 de son rapport, et décide que les postes financés au moyen de la dotation globale inscrite au budget ordinaire seront demandés individuellement dans les propositions relatives au budget ordinaire;

13. *Souligne* que le recours à la formule de la dotation globale ne diminue en rien l'obligation de lui présenter des rapports détaillés sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire;

14. *Réaffirme* que la composition et la sélection du personnel de l'Entité seront conformes aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et qu'il sera dûment tenu compte de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes;

15. *Décide* de créer trois nouveaux postes [un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-2 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

16. *Décide également* d'ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 un crédit additionnel de 430 100 dollars des États-Unis, aux taux initiaux de 2010-2011, au titre des chapitres 37 (ONU-Femmes) (367 800 dollars) et 36 (Contributions du personnel) (62 300 dollars), ce dernier montant étant compensé

par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

17. *Décide en outre* que le crédit additionnel d'un montant de 430 100 dollars sera imputé sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2010-2011;

VII

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010¹⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁶;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷;
3. *Approuve*, au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) à la composante direction et administration d'un poste P-5 (Chef du Groupe de la planification stratégique) qui deviendra un poste de chef du Groupe de l'évaluation indépendante;

VIII

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille¹⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁸;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹;

IX

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions²⁰ et les

¹⁶ A/65/319.

¹⁷ A/65/505.

¹⁸ A/65/85.

¹⁹ A/65/541.

²⁰ A/65/333 et Corr.1, Add.1 et Add.1/Corr.1.

rappports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général²⁰;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Prend note* du paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session²² et décide d'affecter des crédits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un P-4, un P-3, un P-2, et un agent des services généraux (Autres classes), ainsi que des crédits pour des services de consultant, le tout pour une durée de neuf mois, compte tenu de l'adoption de la résolution 15/23 du Conseil, relative à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;
4. *Prend note également* du paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²²;

X

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Comité des droits des personnes handicapées : chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées²³, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²³;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴;
3. *Décide* de créer, à compter du 1^{er} janvier 2011, au chapitre 23 (Droits de l'homme), un poste P-3 (spécialiste des droits de l'homme) dont le titulaire aidera le Comité des droits des personnes handicapées à examiner les rapports soumis par les États parties;
4. *Décide également* d'approuver un montant de 309 100 dollars des États-Unis au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme) et un montant de 10 600 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), aux taux initiaux de 2010-2011, le deuxième montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), pour imputation sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2010-2011;

²¹ A/65/548 et Add.1.

²² A/65/548/Add.1.

²³ A/65/400.

²⁴ A/65/506.

XI

Prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à l'élargissement du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévu à l'article 5 du Protocole facultatif²⁵, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁵;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶;
3. *Décide* de créer six postes temporaires pour l'année 2011, dans les limites des ressources disponibles, selon la répartition suivante : a) deux postes P-5 et deux P-4 au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), et b) un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au chapitre 23 (Droits de l'homme), et prie le Secrétaire général de lui rendre compte des dépenses engagées dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme;
4. *Décide également* d'approuver pour les objets de dépense autres que les postes, aux taux initiaux de 2010-2011, une somme de 791 800 dollars des États-Unis, soit 36 600 dollars au titre du chapitre 28E [(Administration (Genève))] et 755 200 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme), à imputer sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2010-2011;

XII

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284, du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276, du 23 décembre 2004 et la section II de sa résolution 59/294, du 22 juin 2005,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone²⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁷;
2. *Fait siennes*, les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution²⁸;
3. *Prend note* des paragraphes 15 et 16 du rapport du Comité consultatif²⁸;
4. *Note* qu'un montant maximum de 12 239 344 dollars des États-Unis est demandé à titre exceptionnel aux fins du financement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour les périodes allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et du

²⁵ A/65/500.

²⁶ A/65/574.

²⁷ A/65/570.

²⁸ A/65/603.

1^{er} janvier au 29 février 2012, en complément des fonds issus des contributions volontaires;

5. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant maximum de 9 882 594 dollars afin de compléter les contributions volontaires au Tribunal spécial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011;

6. *Décide* que le montant visé au paragraphe 5 ci-dessus est autorisé étant entendu que :

a) Tous les fonds prélevés sur le budget ordinaire pour financer le Tribunal spécial seront restitués à l'Organisation des Nations Unies lors de la liquidation dudit Tribunal, dans la mesure où celui-ci aura reçu des contributions volontaires suffisantes;

b) Le Secrétariat de l'ONU et le Comité de gestion, ainsi que le Greffier et les autres hauts fonctionnaires du Tribunal spécial, redoubleront d'efforts pour recueillir des contributions volontaires destinées à financer les activités du Tribunal;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante-sixième session, sur l'application de la présente résolution;

XIII

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, et renforcement du Département des affaires politiques

Rappelant sa résolution 64/244 A et la section VI de sa résolution 64/245, du 24 décembre 2009, ainsi que la section IV de sa résolution 64/260, du 29 mars 2010,

Rappelant également sa résolution 63/261, du 24 décembre 2008, relative au renforcement du Département des affaires politiques,

Rappelant en outre le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies,

Réaffirmant son propre rôle et celui qui revient à ses organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en matière de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité²⁹ et sur la mise en œuvre de sa résolution 63/261, relative au renforcement du

²⁹ A/65/328 et Add.1, Add.1/Corr.1, Add.1/Corr.2, Add.2, Add.2/Corr.1, Add.3, Add.3/Corr.1, Add.4 et Add.5.

Département des affaires politiques³⁰, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général^{29, 30};
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Accueille avec satisfaction* les efforts soutenus que déploie le Département des affaires politiques pour se conformer aux prescriptions de la résolution 63/261 et, à cet égard, demande que de nouveaux efforts soient faits en vue de l'application intégrale de ladite résolution;
4. *Regrette* que les rapports sur la question soient régulièrement présentés en retard, ce qui l'empêche de les examiner convenablement, et prie le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui soumettre leurs rapports à temps;
5. *Réaffirme* les paragraphes 38, 39, 40 et 41 de sa résolution 64/243 et rappelle le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹ et, à cet égard, prie le Secrétaire général de présenter les renseignements qui y sont demandés dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales;
6. *Insiste* pour que les informations suivantes apparaissent systématiquement dans les budgets des missions politiques spéciales : les taux de vacance de poste effectifs et budgétisés; les variations des ressources nécessaires; une description claire des fonctions correspondant aux nouveaux postes proposés; des organigrammes indiquant les postes existants et les postes proposés, ainsi que leur classe; et une mention indiquant si les postes proposés ont fait l'objet de demandes antérieures;
7. *Rappelle* ses résolutions 61/279, du 29 juin 2007, et 62/250, du 20 juin 2008, la section VI de sa résolution 64/245 et le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et prie le Secrétaire général d'effectuer un examen complet des modalités de financement et d'appui actuellement en vigueur pour les missions politiques spéciales en vue de trouver d'autres solutions possibles, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-sixième session;
8. *Souligne* que les demandes de ressources pour les voyages et les consultants au titre du groupe thématique II doivent être plus transparentes pour qu'elle puisse se prononcer en connaissance de cause sur les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales;
9. *Prend note* du paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹ et prie le Secrétaire général de lui proposer, dans son prochain rapport sur les missions politiques spéciales, des moyens plus économiques d'appuyer ces missions;

³⁰ A/65/161 et Corr.1.

³¹ A/65/602.

10. *Souhaite* que les missions d'une même zone géographique, coopèrent davantage afin d'être plus efficaces et plus économiques;

11. *Prend note* du paragraphe 43 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹, et décide d'approuver les trois postes de temporaire proposés par le Secrétaire général pour le Conseiller spécial pour la prévention du génocide;

12. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour s'assurer que l'appui demandé sous la forme de services de consultants ne peut être obtenu en interne ou sur place;

13. *Note* que le Secrétaire général compte créer un bureau d'appui au Koweït pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et le prie d'étudier les possibilités de partage des coûts entre cette mission et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de lui faire rapport à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen, durant la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session, des prévisions de dépenses pour 2011 au titre du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ou de l'entité qui lui aura succédé;

15. *Note* que le financement provisoire du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ne doit pas influencer sur la situation contractuelle des fonctionnaires;

16. *Approuve* des budgets d'un montant total brut de 643 094 800 dollars des États-Unis (montant net : 631 162 600 dollars) pour les vingt-neuf missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité ou par elle-même qui sont énumérées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général³²;

17. *Décide* d'ouvrir, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213, du 19 décembre 1986, un crédit de 200 689 200 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

18. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 11 932 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XIV

Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rappelant ses résolutions 64/243, 64/244 et 64/245, du 24 décembre 2009,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité : chapitre 5

³² A/65/328.

(Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 »³³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³³;
2. *Fait siennes*, les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution³⁴;
3. *Réaffirme* que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, constate avec préoccupation que, pendant le débat général de sa soixante-cinquième session, les déplacements de certains chefs de délégation dans le complexe des Nations Unies ont été soumis à des restrictions, et demande au Secrétaire général de veiller à ce que le protocole et l'égalité de traitement soient dûment respectés à l'égard de tous les chefs de délégation, sans distinction;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'accès des chefs de délégation et de leurs véhicules au complexe des Nations Unies ne soit pas indûment restreint, en particulier pendant le débat général;
5. *Prend acte* de la nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies;
6. *Réaffirme* qu'il importe d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies;
7. *Réaffirme également* que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte, et souligne le rôle des accords conclus avec le pays hôte dans la définition de cette responsabilité;
8. *Souligne* qu'il importe qu'une coordination et une concertation étroites se mettent en place avec les gouvernements hôtes pour que le nouveau système de niveaux de sécurité puisse entrer en application le 1^{er} janvier 2011;
9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, des renseignements détaillés et une analyse circonstanciée sur l'efficacité du nouveau système de niveaux de sécurité, dans le rapport sur le plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, qui régit l'évaluation des menaces et des risques, la coopération avec les pays hôtes, le partage des coûts et les activités du Département de la sûreté et de la sécurité;
10. *Rappelle* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴, note que le Groupe de travail opérationnel du Comité directeur de haut niveau pour les questions de sûreté et de sécurité, qui relève du Comité de haut niveau sur la gestion, examine actuellement la question de l'importance relative des programmes en vue d'arrêter des définitions claires et un cadre décisionnel précis, et prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à sa soixante-sixième session, les conclusions du Groupe de travail concernant l'importance relative des programmes;

³³ A/65/320 et Corr.1.

³⁴ A/65/575.

11. *Décide* de ne pas approuver l'achat d'un véhicule blindé pour Srinagar;

12. *Décide également* d'approuver la création, avec effet au 1^{er} janvier 2011, d'un poste de chef du Service de sécurité (P-4) et d'un poste d'assistant à la gestion de l'information sur la sécurité (agent local) pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011;

13. *Décide en outre* d'ouvrir dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, aux taux initiaux de 2010-2011, un crédit d'un montant total de 3 041 100 dollars des États-Unis, venant augmenter de 3 018 700 dollars et de 22 400 dollars, respectivement, les crédits déjà ouverts aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix) et 36 (Contributions du personnel), le second montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

XV

Incidences financières concernant l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 65/251, du 24 décembre 2010, relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies³⁵,

1. *Décide* d'approuver l'inscription dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, aux taux initiaux de 2010-2011, d'un montant total de 1 148 000 dollars des États-Unis, venant augmenter de 109 900 dollars, 1 million de dollars et 38 100 dollars, respectivement, les montants déjà inscrits aux chapitres 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28D (Bureau des services centraux d'appui);

2. *Décide également* que le montant additionnel de 1 148 000 dollars sera imputé sur le fonds de réserve;

3. *Décide en outre* de créer un poste de temporaire de la classe P-3 à Nairobi, avec effet au 1^{er} janvier 2011, dont le coût sera imputé sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte des dépenses y afférentes dans son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice;

XVI

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2010

Rappelant sa résolution 65/248, du 24 décembre 2010, intitulée « Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale »³⁶,

³⁵ A/C.5/65/L.17.

³⁶ A/C.5/65/L.16.

1. *Prend acte* de l'état³⁷ des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2010³⁸ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que le Secrétaire général a présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale³⁹;

2. *Rappelle* le paragraphe 1 de la section A.1, le paragraphe 1 de la section B.1 et le paragraphe 1 de la section B.3 de sa résolution 65/248³⁶;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans ses rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011, de toutes les dépenses liées à l'application du paragraphe 2 ci-dessus;

XVII

Technologies de l'information et des communications

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, du 7 juillet 2006, et ses résolutions 62/250, du 20 juin 2008, 63/262, du 24 décembre 2008, 63/269, du 7 avril 2009, et 64/243, du 24 décembre 2009,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁴⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴⁰;

2. *Fait siennes*, les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution⁴¹;

3. *Souligne* l'importance qu'ont les technologies de l'information et des communications pour la satisfaction des besoins croissants d'une organisation de plus en plus tributaire de son infrastructure;

4. *Souligne également* l'importance de ces technologies du point de vue du renforcement de la fonction de contrôle et du principe de responsabilité et de l'accroissement du volume d'informations exactes disponibles en temps utile pour la prise de décisions;

5. *Réaffirme* qu'il importe de disposer d'une direction centrale forte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de normes et activités informatiques et télématiques propres à garantir la bonne utilisation des ressources, la modernisation des systèmes informatiques et l'amélioration des services informatiques et télématiques offerts à l'Organisation;

6. *Rappelle* le mandat du Bureau des technologies de l'information et des communications, qu'elle a approuvé dans sa résolution 63/262;

³⁷ A/65/493.

³⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 30* (A/65/30).

³⁹ A/65/532.

⁴⁰ A/65/491.

⁴¹ A/65/576.

7. *Accueille avec satisfaction* l'étude globale de l'infrastructure et se félicite que les ressources et l'environnement informatiques et télématiques aient été présentés globalement pour l'ensemble de l'Organisation;

8. *Prie* le Secrétaire général de revoir les propositions qu'il a formulées dans son rapport sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de lui présenter des propositions nouvelles ou révisées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

9. *Prie également* le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise sur pied du centre informatique auxiliaire mentionné au paragraphe 77 de son rapport, et, le cas échéant, des ressources financières qu'il est proposé d'y consacrer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

10. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter plus d'une option lorsqu'il lui soumettra des propositions concernant le lieu d'implantation de toute nouvelle installation liée à la stratégie informatique et télématique;

11. *Rappelle* l'alinéa c) du paragraphe 10 de sa résolution 63/262 et déplore que le Secrétaire général n'ait pas présenté dans son rapport d'évaluation approfondie de l'organisation du Bureau des technologies de l'information et des communications;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, afin qu'elle l'examine à sa soixante-huitième session, un rapport complet sur l'organisation qui conviendrait le mieux au Bureau des technologies de l'information et des communications, envisageant notamment qu'il change de place dans l'organigramme de l'Organisation;

13. *Décide* de ne pas approuver le financement des projets 1 et 2;

14. *Autorise* le Secrétaire général à procéder à la mise en œuvre du projet 3 (rationalisation de la structure informatique) et décide qu'un montant de 1,5 million de dollars des États-Unis sera prélevé à cet effet sur les ressources approuvées pour l'exercice 2010-2011 et qu'il sera rendu compte des dépenses effectives dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget;

15. *Rappelle* l'alinéa c) du paragraphe 101 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴¹ et décide d'approuver, pour 2011, le financement au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de sept postes de temporaire (P-4) dont cinq seront financés au moyen des ressources existantes, et qu'il sera rendu compte des dépenses effectives dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget;

16. *Décide* d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 254 166 dollars, qui sera financé comme suit :

a) Budget ordinaire :

i) Un montant de 140 190 dollars, aux taux initiaux de 2010-2011, pour l'exercice biennal 2010-2011, au chapitre 29 (Bureau des technologies de l'information et des communications) (63 390 dollars) et du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) (76 800 dollars), qui sera imputé sur le fonds de réserve;

ii) Un montant de 7 770 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

b) Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix :

Un montant de 106 206 dollars au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

c) Fonds extrabudgétaires :

Un montant de 78 798 dollars;

XVIII

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011⁴² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴³,

Rappelant ses résolutions 64/244 A et B, du 24 décembre 2009, 64/260, du 29 mars 2010 et 64/288, du 24 juin 2010,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans ses résolutions 41/213 et 42/211 et confirmé dans ses résolutions ultérieures;

2. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme⁴²;

3. *Fait siennes*, les observations et recommandations présentées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution⁴³;

4. *Rappelle* la section III de sa résolution 60/283, ainsi que la section III de sa résolution 64/260, et prie le Secrétaire général d'en appliquer les dispositions et de lui communiquer des informations à ce sujet dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que, lorsque des ressources supplémentaires sont demandées pour financer de nouvelles propositions, et notamment lorsque des activités font l'objet d'une autorisation d'engagement de dépenses, tout soit fait pour que ces besoins nouveaux soient couverts au moyen des ressources existantes, sans que l'exécution des activités et programmes prescrits soit compromise;

6. *Prend note* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴³ et souligne que l'Organisation des Nations Unies est une organisation à but non lucratif;

7. *Approuve* une diminution nette de 15,3 millions de dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 et une augmentation nette de 26,2 millions de dollars des prévisions de recettes pour le même exercice, dont le montant sera réparti entre les chapitres des dépenses et des recettes comme indiqué

⁴² A/65/589.

⁴³ A/65/604.

dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme⁴²;

XIX

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 22 408 100 dollars.

Projets de résolution II A-C

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

A

Crédits révisés pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 208 273 500 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant, égal à 5 158 961 200 dollars, des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 dans ses résolutions 64/244 A du 24 décembre 2009, 64/260 du 29 mars 2010 et 64/288 du 24 juin 2010 :

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 62/244 A, 64/260 et 64/288	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits
	(Dollars É.-U.)		
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	101 004 300	766 000	101 770 300
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592 200	(3 756 900)	672 835 300
Total (titre I)	777 596 500	(2 990 900)	774 605 600
<i>Titre II. Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques	1 109 991 000	203 285 700	1 313 276 700
4. Désarmement	22 299 100	(164 300)	22 134 800
5. Opérations de maintien de la paix	107 710 900	5 192 900	112 903 800
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 437 400	(414 400)	8 023 000
Total (titre II)	1 248 438 400	207 899 900	1 456 338 300
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	51 010 200	(4 404 400)	46 605 800
8. Affaires juridiques	45 845 000	(448 500)	45 396 500
Total (titre III)	96 855 200	(4 852 900)	92 002 300

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 62/244 A, 64/260 et 64/288	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits
	(Dollars É.-U.)		
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	166 217 100	(7 106 200)	159 110 900
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 422 500	(16 400)	7 406 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786 400	(145 400)	12 641 000
12. Commerce et développement	140 432 100	(3 802 300)	136 629 800
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 541 400	1 251 900	31 793 300
14. Environnement	14 406 200	(194 900)	14 211 300
15. Établissements humains	21 510 400	(945 700)	20 564 700
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 995 600	(1 804 500)	39 191 100
Total (titre IV)	434 311 700	(12 763 500)	421 548 200
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
37. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	–	6 957 100	6 957 100
17. Développement économique et social en Afrique	132 697 100	(9 034 600)	123 662 500
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919 300	4 407 500	98 326 800
19. Développement économique en Europe	67 876 000	(2 328 900)	65 547 100
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654 000	(1 524 100)	110 129 900
21. Développement économique et social en Asie occidentale	66 602 800	(3 304 400)	63 298 400
22. Programme ordinaire de coopération technique	53 706 900	(1 460 700)	52 246 200
Total (titre V)	526 456 100	(6 288 100)	520 168 000
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
23. Droits de l'homme	142 743 800	(1 552 400)	141 191 400
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	80 544 200	3 173 300	83 717 500
25. Réfugiés de Palestine	48 744 700	(5 032 300)	43 712 400

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 62/244 A, 64/260 et 64/288</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
26. Aide humanitaire	29 904 900	(505 000)	29 399 900
Total (titre VI)	301 937 600	(3 916 400)	298 021 200
<i>Titre VII. Information</i>			
27. Information	186 707 400	(1 710 800)	184 996 600
Total (titre VII)	186 707 400	(1 710 800)	184 996 600
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 173 800	(47 700)	26 126 100
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	38 697 400	(144 900)	38 552 500
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	74 775 900	(161 300)	74 614 600
28D. Bureau des services centraux d'appui	174 779 100	92 000	174 871 100
28E. Administration (Genève)	121 680 100	5 098 600	126 778 700
28F. Administration (Vienne)	39 756 000	(629 000)	39 127 000
28G. Administration (Nairobi)	32 457 900	(3 321 600)	29 136 300
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	72 160 600	(40 600)	72 120 000
Total (titre VIII)	580 480 800	845 500	581 326 300
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	39 438 800	(513 800)	38 925 000
Total (titre IX)	39 438 800	(513 800)	38 925 000
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	12 109 800	(116 400)	11 993 400
32. Dépenses spéciales	113 138 400	995 700	114 134 100
Total (titre X)	125 248 200	879 300	126 127 500
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 265 500	(938 700)	60 326 800
Total (titre XI)	61 265 500	(938 700)	60 326 800

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 62/244 A, 64/260 et 64/288			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits
	(Dollars É.-U.)				
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>					
34. Sûreté et sécurité	239 288 500	(840 800)			238 447 700
Total (titre XII)	239 288 500	(840 800)			238 447 700
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>					
35. Compte pour le développement	23 651 300	-			23 651 300
Total (titre XIII)	23 651 300	-			23 651 300
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>					
36. Contributions du personnel	517 285 200	33 464 700			550 749 900
Total (titre XIV)	517 285 200	33 464 700			550 749 900
Total général	5 158 961 200	208 273 500			5 367 234 700

B Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 38 536 300 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant, égal à 554 435 500 dollars, des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011 dans ses résolutions 64/244 B du 24 décembre 2009, 64/260 du 29 mars 2010 et 64/288 du 24 juin 2010 :

Chapitre des recettes	Montant approuvé dans les résolutions 62/244 B, 64/260 et 64/288			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé
	(Dollars des É.-U.)				
1. Recettes provenant des contributions du personnel	521 447 400	33 593 600			555 041 000
Total (chapitre I des recettes)	521 447 400	33 593 600			555 041 000
2. Recettes générales	31 176 500	9 311 300			40 487 800
3. Services destinés au public	1 811 600	(4 368 600)			(2 557 000)
Total (chapitres 2 et 3 des recettes)	32 988 100	4 942 700			37 930 800
Total général	554 435 500	38 536 300			592 971 800

C Financement des crédits ouverts pour l'année 2011

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2011 :

1. Les crédits ouverts au budget, d'un montant total de 2 789 220 150 dollars des États-Unis, composé des montants de la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 dans la résolution 64/244 A, du 24 décembre 2009, soit 2 578 014 550 dollars, des crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal dans les résolutions 64/260, du 29 mars 2010, et 64/288, du 24 juin 2010, soit 2 932 100 dollars, et de l'augmentation des crédits approuvée dans la résolution A ci-dessus, soit 208 273 500 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

a) 140 681 450 dollars financés par les moyens suivants :

i) La moitié, soit 16 494 050 dollars, du montant prévu des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal dans sa résolution 64/244 B du 24 décembre 2009;

ii) L'augmentation des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal dans la résolution B ci-dessus, soit 4 942 700 dollars;

iii) Le solde du compte d'excédents, qui se montait à 121 824 000 dollars au 31 décembre 2009 et dont a été déduit un montant de 2 579 300 dollars correspondant aux contributions du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009, montant qui a été approuvé dans les résolutions 63/268, du 7 avril 2009, et 63/283, du 30 juin 2009, et qui n'a pas été mis en recouvrement en 2010, soit 119 244 700 dollars;

b) 2 648 538 700 dollars mis en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 64/248, du 24 décembre 2009;

2. Il sera déduit des sommes mises en recouvrement, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, la part de chaque État Membre dans le montant de 299 848 350 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui comprend les éléments suivants :

a) La moitié, soit 260 591 850 dollars, du montant prévu des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 64/244 B;

b) L'augmentation prévue des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans ses résolutions 64/260 et 64/288, soit 263 700 dollars;

c) L'augmentation prévue des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans la résolution B ci-dessus, soit 33 593 600 dollars;

d) L'augmentation, par rapport aux prévisions révisées qu'elle a approuvées dans sa résolution 64/242 B, du 24 décembre 2009, des recettes de l'exercice biennal 2008-2009 provenant des contributions du personnel, soit 5 399 200 dollars.

¹ ST/SGB/2003/7.

67. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats².

Projet de décision II
Plan-cadre d'équipement

L'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à reporter sur 2011 les soldes inutilisés des fonds alloués en 2010 au financement des dépenses connexes au plan-cadre d'équipement, afin de lui permettre de poursuivre en 2011 les activités et projets qui avaient été différés et d'éviter que l'exécution du plan-cadre ne subisse une interruption ou tout autre inconvénient, et décide d'examiner à la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session le rapport dans lequel le Secrétaire général présentera des propositions pour le financement, dans les limites du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement, des dépenses connexes à engager en 2011³.

² A/65/347.

³ A/65/511/Add.1.